PUBLIÉ LE 31/07/2023

Décision n° 2023-132 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Reproduction, grossesse et allaitement » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-131 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « reproduction, grossesse et allaitement » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er
Sont nommés membres du comité scientifique permanent « reproduction, grossesse et allaitement » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Au sein de la formation restreinte « Pharmacologie et clinique »

En raison de leurs compétences en pharmacologie et en clinique dans les domaines de la fertilité, de la grossesse et de l'allaitement :

- Monsieur BOUQUET (Sylvain)
- Madame COULM (Bénédicte)
- Madame DUGAST (Pascale)
- Madame HUNDA-MUTABESHA (Chantal)
- Madame LABBE (Séphora)
- Monsieur MASSARDIER (Jérôme)
- Madame NGUYEN (Huu Kim An)
- Monsieur TELLEZ (Stéphane)

En qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance :

- Madame COTTIN (Judith)
- Madame GAUTIER (Sophie)
- Madame GRAS-CHAMPEL (Valérie)
- Madame JONVILLE-BERA (Annie-Pierre)
- Madame LACROIX (Isabelle)
- Madame THOMPSON-BOS (Marie-Andrée)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Monsieur BAUDRU (Patrick), Association Epilepsie France

- Madame MARTIN (Marine), Association d'Aide aux Parents d'Enfants souffrant du Syndrome de l'Anti-Convulsivant
- Madame QUIGNETTE (Nathalie), Association Renaloo

Au sein de la formation restreinte « Analyses pharmaco-épidémiologiques »

En raison de leurs compétences dans le domaine de la conduite et l'interprétation des études épidémiologiques sur les risques liés à la prise de médicament pendant la grossesse :

- Madame BERARD (Anick)
- Monsieur OLLIER (Edouard)
- Madame PANCHAUD MONNAT (Alice)

En qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance :

- Madame POLARD-RIOU (Elisabeth)
- Monsieur KHOURI (Charles)
- Madame LAGARCE (Laurence)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame MORIN (Paulette), Association Française des syndromes de Marfan et apparentés (Marfans)
- Madame SOMMERLATTE (Eva), Association Le Comité des familles.

Article 2
Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale